

Communiqué de presse

Cara, connecté à ma santé

Création de l'association *cara* pour le développement du dossier électronique du patient de Suisse occidentale

Cinq cantons unissent leurs forces pour offrir à leurs habitants un dossier électronique du patient (DEP) sécurisé. Les conseillers d'État en charge de la santé des cantons de Genève (Mauro Poggia), du Valais (Esther Waeber-Kalbermatten) et de Vaud (Pierre-Yves Maillard) ont créé, aujourd'hui à Lausanne, l'association intercantonale, baptisée *cara*, dans le but de poursuivre et d'étendre la mise en place du DEP au niveau romand. Leurs homologues des cantons de Fribourg (Anne-Claude Demierre) et du Jura (Jacques Gerber) ont exprimé la volonté d'y adhérer prochainement, sous réserve de l'accord de leur parlement respectif. Cette collaboration intercantonale dans le domaine de la santé est unique en Suisse. Elle permettra, par un meilleur partage de l'information, d'améliorer la qualité de la prise en charge médicale, la sécurité des patients et l'efficacité du système de santé.

Qu'auront un jour en commun une Jurassienne qui se blesse alors qu'elle skie sur les pistes valaisannes; un Vaudois qui a un accident cardiaque lors de sa visite au Salon de l'auto à Genève; une grand-maman fribourgeoise hospitalisée à Lausanne suite à un malaise survenu lors d'une fête de famille chez sa fille? Ils pourront bénéficier d'un DEP accessible à un niveau intercantonal et dès lors consultable par des professionnels de santé hors de leur canton de résidence.

L'association *cara* chapeautera la communauté intercantonale qui gèrera la mise en œuvre du DEP dans cinq cantons romands. Cette communauté de référence permettra à 2 millions d'habitants d'avoir accès, d'ici 2020, à une plateforme unique et hautement sécurisée abritant les dossiers électroniques des patients. Chaque canton conservera toutefois son autonomie dans la mise en place du DEP en définissant notamment le rythme de déploiement, les professionnels impliqués, les types de documents échangés et les modules utilisés sur son territoire. L'association sera présidée par le canton de Genève la première année.

Grâce à cette collaboration, les cantons membres partagent les bénéfices des expériences déjà menées dans certains cantons ainsi que les coûts liés à la plateforme et à sa certification. De plus, la mise en œuvre commune du dossier électronique du patient garantit une meilleure cohérence pour les patients et les prestataires de soins, notamment ceux qui sont mobiles ou qui traitent des patients provenant de différents cantons.

cara est chargée de mettre en place la plateforme technique unique et d'assurer la transition progressive des plateformes DEP déjà opérationnelles dans les cantons membres, ainsi que du dossier pharmaceutique partagé du canton de Fribourg, vers la plateforme unique. Dans ce but, les cantons souhaitent mener des négociations avec La Poste Suisse qui fournit déjà une solution informatique aux cantons de Genève pour *MonDossierMedical.ch* et Vaud. L'association regroupera également les professionnels de la santé des cantons membres qui travailleront avec le DEP et s'assurera de la sécurité et de la protection des données des patients, conformément à la certification fédérale qui sera apposée.

La création de *cara* constitue un pas important vers la réalisation des objectifs de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient, entrée en vigueur le 15 avril 2017. Celle-ci oblige les hôpitaux et les cliniques de Suisse à participer au DEP dès 2020 et les établissements médico-sociaux et les maisons de naissance dès 2022.

Le DEP devra être un espace hautement sécurisé de partage d'informations médicales pertinentes sur un patient. Il est établi avec le consentement explicite du patient qui peut en gérer les droits d'accès. Il ne remplace pas le dossier médical tenu par les professionnels de santé, mais l'enrichit en permettant un accès aux données fournies par d'autres professionnels de la santé. Cette plateforme rend le système de santé plus efficace grâce à un meilleur échange d'informations – par exemple lorsqu'un patient est transféré d'un lieu de soins à un autre. Elle améliore également la prise en charge et la sécurité des patients, notamment les personnes souffrant de maladies chroniques dont les besoins en matière de coordination et continuité des soins sont majeurs. En outre, elle encourage les patients à se réapproprier une information médicale qui les concerne et à devenir pleinement acteurs de leur santé.

Association *cara*

Lausanne, le 28 mars 2018

Renseignements complémentaires:

- Mauro Poggia, Conseiller d'État chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé du canton de Genève, Président de l'association *cara*, par l'intermédiaire de Laurent Paoliello, secrétaire général adjoint chargé de la communication, tél. 079 935 86 75
- Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'État chargée du département de la santé, des affaires sociales et de la culture du canton du Valais, 079 248 07 80
- Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'État chargé du département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud, 021 316 50 01
- Anne-Claude Demierre, Conseillère d'État chargée de la direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg, 026 305 29 04
- Jacques Gerber, Conseiller d'État chargé du département de l'économie et de la santé du canton du Jura, 032 420 52 03